



SA au capital de 1 800 000 €
 RCS Paris B 331 980 235
 TVA : FR 07 331 980 235
 NAF : 724Z

Organisme :
RCS N° :
Adresse :

Siège Social :
 28, Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

Interlocuteur : **Fonction :**

Tél. : 01 55 43 21 21
 Fax : 01 55 43 21 22
 e-mail : contact@edd.fr

Tél. : **Fax :**

Email :

Adresse de facturation si différente de l'adresse ci-dessus :

BON DE COMMANDE D'UN PACK INFO JO 2008

Accès en veille ou recherche d'articles, dépêches et photos de l'agence de presse Xinhua, l'Agence Française de Presse, l'Equipe, sports.fr, sports365.fr
pour la période du 01/08/2008 au 31/08/2008

Je souscris un Pack Info Jeux Olympiques :



Pack Bronze

Consultation : jusqu'à 500 documents
 Diffusion interne jusqu'à 100 postes
Au prix de 1 600,00 € ht
 Documents consultés en dépassement au prix forfaitaire de 3,20 € ht



Pack Argent

Consultation : jusqu'à 1 500 documents
 Diffusion interne jusqu'à 100 postes
Au prix de 3 900,00 € ht
 Documents consultés en dépassement au prix forfaitaire de 2,60 € ht



Pack Or

Consultation : jusqu'à 3 000 documents
 Diffusion interne jusqu'à 100 postes
Au prix de 6 600,00 € ht
 Documents consultés en dépassement au prix forfaitaire de 2.20 € ht

Consultations au-delà du forfait

1. Forfait avec dépassement autorisé
 Les consultations au-delà du plafond du forfait sont facturées à l'issue de la période,
 au prix unitaire correspondant au forfait.
2. Forfait sans dépassement
 Le compte d'accès est fermé à l'atteinte du plafond du forfait souscrit.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de vente.

Je joins mon règlement par chèque bancaire.

Montant HT	,00€
TVA (19,6%)	€
Total TTC	€

Pour EDD

Le :

Contrat N°

Pour l'Abonné

Le :

Signature et cachet obligatoires

Conditions générales d'utilisation du Pack Info JO 2008

Les présentes conditions générales déterminent les conditions d'usages de Pack Info JO (PIJ) et notamment les conditions dans lesquelles l'Abonné est autorisé à consulter et à utiliser des documents extraits de PIJ.

• Définitions :

Le Service PIJ désigne les moyens mis à la disposition de l'Abonné pour satisfaire les droits, selon son contrat, de consultation des contenus de presse mis à sa disposition par le Fournisseur du Service.

L'Abonné est le client du Fournisseur du Service, à qui le Fournisseur du Service transmet le service par fourniture particulière.

L'Utilisateur est toute personne collaboratrice salariée ou assimilée de l'Abonné disposant d'une autorisation de consultation des contenus sélectionnés par l'Abonné, dans la limite des usages de diffusion interne consentis à l'Abonné par son contrat.

• Accès au service PIJ

L'Utilisateur accède aux informations de PIJ dès communication de ses coordonnées et acceptation des conditions générales d'utilisation du service. Le code et le mot de passe confidentiels qui lui sont alors communiqués sont réservés à son usage personnel et tout usage qu'il en fait engage sa responsabilité. L'acceptation d'un programme d'identification téléchargé sur son poste (cookie) pourra substituer à tout moment son code et son mot de passe d'accès.

L'Abonné accède au service PIJ après enregistrement de son bon de commande et de son moyen de paiement.

• Utilisation du service PIJ

L'autorisation de consultation des informations de PIJ conférée à l'Utilisateur ou l'Abonné est une autorisation d'usage non exclusive et non transmissible. Elle est accordée à titre personnel pour le seul usage de l'Abonné et de ses utilisateurs autorisés et n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle sur les informations du service à son profit.

Limité dans les conditions énoncées infra, le droit de consultation de l'Abonné comprend le droit de représentation, de reproduction et de conservation des éléments du Service dans la limite des droits ouverts par les conditions générales et particulières du présent contrat.

• Conditions de l'abonnement

Les abonnements à PIJ prennent effet pour une durée courant du 31 juillet 2008 ou du 1^{er} jour d'enregistrement de la commande si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 août 2008.

Pour être valide, le bon de commande de l'Abonné doit être accompagné des présentes conditions générales d'utilisation signées pour acceptation et de son titre de règlement.

Tout défaut de paiement auquel l'Abonné n'aura pas remédié dans un délai de sept jours entraînera la suspension de son accès à PIJ.

• Responsabilité du Fournisseur du Service

Le Fournisseur du Service apporte le plus grand soin à la réalisation et au fonctionnement de PIJ afin de répondre à son obligation de moyens et aux besoins de l'Abonné. Les informations fournies par PIJ sont des indications dont l'Abonné fait usage sous sa seule responsabilité. Ni le Fournisseur du Service ni les agences de presse et éditeurs partenaires d'EDD ne peuvent être tenus pour responsables d'une quelconque inexactitude, omission ou retard de transmission des contenus de PIJ non plus que des dommages susceptibles de découler de l'utilisation à ses risques et périls de PIJ par le Utilisateur ou l'Abonné.

• Suspension d'accès et résiliation

Le Fournisseur du Service pourra :

- suspendre à tout moment l'accès du Utilisateur dont l'utilisation de PIJ ou des informations obtenues au moyen de PIJ contrevient aux stipulations des présentes conditions ;

- résilier, aux mêmes motifs d'une utilisation non conforme de PIJ et de ses contenus ou du fait d'un défaut de ses paiements, le contrat de l'Abonné. La résiliation prendra effet à première présentation de la lettre recommandée avec A.R. de résiliation.

• Données personnelles

L'Abonné à PIJ autorise le Fournisseur du Service à procéder à un traitement automatisé des informations de son inscription ou de sa commande. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06.01.1978, l'Abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant.

• Droit applicable et juridictions compétentes

L'interprétation et l'application des présentes conditions générales sont soumises au Droit Français et, en cas de persistance d'un différend qui n'aurait pas trouvé de solution amiable, à la juridiction des tribunaux compétents de Paris.

Cachet et signature